



Le gouvernement manœuvre en susurrant que la réforme des retraites pourrait être mise en œuvre dans plusieurs décennies, mais il veut la faire adopter pendant les vacances de l'été 2020 ! **Dès maintenant, il faut mobiliser pour la journée de grève et de manifestation du jeudi 5 décembre et préparer les suites : une grève reconductible afin de bloquer le pays, seul moyen de faire céder Macron.** Car son projet n'est pas une réforme de plus, mais un changement de système qui ferait chuter les pensions des futures générations de 15 à 25 % et allongerait la durée de travail de plusieurs années...

POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME : FAISONS-LES BATTRE EN RETRAITE

DES ATTAQUES INCESSANTES

En 1967, la Sécurité sociale a été éclatée en trois branches, et depuis l'offensive n'a jamais cessé : remboursements, augmentations du ticket modérateur, instauration de forfaits et franchises sur les soins, fiscalisation croissante du financement par la CSG, lois

successives de destructions de l'hôpital public (financement à l'acte, création des agences régionales de santé...), privatisation d'une part toujours plus importante de la Sécu par le développement des complémentaires santé. Les attaques contre la branche vieillesse de la Sécu ont été tout aussi constantes depuis 1993, avec pour conséquences des reports de l'âge du départ à la retraite et des diminutions des pensions.

Les contre-réformes successives ont opéré un démantèlement progressif du secteur par secteur et créé une société duale où coexistent de moins en moins de salariéEs conservant certaines garanties collectives et un salariat précaire en augmentation croissante. Les droits sociaux sont désormais beaucoup plus faibles, voire inexistantes, pour les travailleurs et les travailleuses « uberisésEs ».

UNE RUPTURE ASSUMÉE

Macron entend aujourd'hui passer à une nouvelle étape. Après l'assurance chômage, le système de santé, l'assurance maladie, les retraites par points constituent le principal volet de ce basculement vers une protection sociale compatible avec le néolibéralisme. Au-delà de la rémunération directe, «le salaire net», la Sécu permet le versement sous forme de cotisations sociales d'un salaire socialisé qui représente aujourd'hui 40% de la masse salariale. Cela permet aux salariéEs de faire face aux situations, où ils cessent de recevoir leur salaire direct (maladie, maternité, vieillesse, chômage), ainsi qu'à financer les soins dont ils ont besoin (assurance maladie) et l'éducation de leurs enfants (allocations familiales). Insupportable pour le patronat puisque cela accroît la part des salaires au détriment du profit: toléré pendant la phase d'expansion économique, c'est devenu, avec le retournement de la conjoncture, une «charge» qui accroît le «coût du travail»... Cible de toutes les politiques d'austérité et des contre-réformes libérale, cela démontre la supériorité d'une réponse socialisée (en fonction des besoins) sur une réponse individuelle.

UNITÉ POUR UNE RIPOSTE GLOBALE

Face aux attaques, les luttes sociales ont été à chaque fois au rendez-vous. Mais à l'exception de 1995 où le pays a été bloqué par la grève des cheminotEs dans le cadre d'une mobilisation d'ensemble et prolongée, elles n'ont pu empêché l'application des mesures venues de gouvernements de droite comme de gauche. Le rapport de forces s'est ainsi dégradé pendant plusieurs décennies. Un front commun de résistance reste aujourd'hui à construire. L'existant, produit du travail de destruction étalé sur des décennies, est loin d'être satisfaisant, mais à partir des fondements actuels (répartition, salaire socialisé), les moyens existent de rapprocher par le haut l'ensemble des systèmes de retraite. Le mouvement des Gilets jaunes a montré que diverses catégories d'exploitéEs peuvent se retrouver ensemble sur des ronds-points ou dans la rue autour d'un refus global du système. L'enjeu est de construire un rapport de forces qui permet de gagner contre Macron et son monde.

CE QUE VEULENT MACRON, PHILIP



PHOTOTHÈQUE ROUGE / MARTIN NODA

LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DU MONTANT DES PENSIONS

Avec l'instauration d'un système par points, le calcul des pensions se ferait en multipliant le nombre de points accumulé pendant la carrière par sa valeur qui évoluerait chaque année. Le calcul des pensions sur la totalité de la carrière, et non plus sur les 25 meilleures années dans le privé ou les 6 derniers mois dans la fonction publique, intégrerait les périodes de bas salaires. Les ressources seraient figées, avec la cotisation maintenue à son taux actuel de 28%, et une règle d'or limiterait obligatoirement les ressources des retraites à 13,8%, la part actuelle des pensions dans le Produit intérieur brut. Cela alors que le nombre de retraitéEs augmentera d'un tiers d'ici 2050...

LES INCITATIONS À RECULER L'ÂGE DE DÉPART

Avec la diminution des pensions, de nombreux retraitéEs vont retarder leur départ en retraite pour ne pas percevoir une retraite trop misérable. L'âge légal de départ à 62 ans serait fictif, avec l'instauration d'un âge pivot ou d'équilibre fixé à 64 ans. Le montant de la pension serait minoré de 10% pour un départ à 62 ans, de 5% à 63 ans et augmenté à 64 ans. L'âge pour bénéficier d'une retraite à taux plein serait repoussé au-delà des 67 ans actuels. Dans tous les cas, il s'agit d'une fausse «liberté de choix». Seule la police, les gardiens de prisons, et les douaniers, bénéficieraient de «départs anticipés»...

L'INCERTITUDE PERMANENTE

Les pensions sont calculées sur la base de salaires perçus en 25 ans ou 6 mois. Le montant de la pension peut ainsi être estimé bien avant le départ en retraite. Avec la réforme, ce ne sera jamais le cas puisque la valeur du point évoluera chaque année...

LA DOUBLE PEINE POUR LES PRIVÉES D'EMPLOI

Macron veut nous inciter à travailler plus longtemps... alors que seulement 56% des personnes âgées de 55 à 64 ans ont un emploi. Dès 62 ans, Pôle emploi ne verse plus d'allocations. Ces chômeurEs devenus retraitéEs devront donc subir les décotes comme dans le régime Agirc-Arcco.

LES FONCTIONNAIRES ET "LE MAINTIEN DU NIVEAU DES PENSIONS"

Pour les salariéEs de la fonction publique, les primes seraient prises en compte pour le calcul des pensions, mais certains comme les enseignantEs n'en bénéficient pas ou peu. La perte serait de 250 euros par mois. Les augmentations promises par le gouvernement seraient assorties d'une individualisation des salaires et de contreparties comme la réduction des congés. Les hauts fonctionnaires, qui bénéficient de salaires élevés durant toute leur carrière, sont bien mieux lotis, avec des primes qui représentent entre 30 et 50% de leur rémunération.

PE ET DELEVOYE : UNE DESTRUCTION SYSTÉMIQUE

LA FIN DES RÉGIMES SPÉCIAUX ET LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

Au nom du principe d'universalité, le rapport Delevoye envisage la suppression des régimes spéciaux. Leur bénéficiaires ne sont pas des privilégiés car, depuis 45 ans, leurs droits ont été progressivement alignés sur le régime général. Les départs anticipés dus à leurs conditions de travail pénibles seraient supprimés peu à peu jusqu'en 2040. En contrepartie, certains de ces régimes bénéficieraient du compte professionnel de prévention, applicable à quelques professions du privé sous des conditions restrictives d'exposition à certains risques. Les agents de la fonction publique relevant de la catégorie active en raison d'un risque particulier ou de fatigues exceptionnelles perdront leurs droits à la retraite à 52 ou 57 ans.

MOINS DE BÉNÉFICIAIRES DES PENSIONS DE REVERSIONS

La veuve ou le veuf bénéficierait sans conditions de ressources de 70 % du montant de la retraite dont bénéficiait le couple. Mais la réversion serait réservée aux personnes mariées, pas aux pacsés ou divorcés, et elle ne serait plus attribuée dès 55 ans dans le privé mais à 62 ans pour tous et toutes.

MENACES SUR LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ

Aux pensions versées en contrepartie des cotisations s'ajoutent aujourd'hui des dispositifs de solidarité liés à la naissance et à l'éducation des enfants, aux interruptions de carrières pour chômage, maladie,

LE BILAN ÉLOQUENT DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

La réforme Macron s'inspire du régime par points Agirc-Arcco. Les gestionnaires, organisations patronales et trois organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC), ont signé des accords prévoyant des revalorisation des pensions très faibles et même nulles entre 2014 et 2018. En refusant d'augmenter la cotisation patronale, ils ont refusé les moyens financiers nécessaires. En conséquence, le taux moyen de remplacement des pensions complémentaires qui avait diminué de plus d'un tiers en 20 ans a continué à chuter!

maternité, invalidité. Un fond de solidarité financé par l'impôt attribuerait des points gratuits. Il serait ainsi considéré comme une aide sociale, attribuée sous conditions de ressources et récupérable sur le budget des familles.

Delevoye lui même a perçu le péril : « si je confiais à Bercy la gouvernance du système, je crois qu'il y aurait une lourde inquiétude ». Il y a péril sur le montant de ces prestations car, selon Macron, les aides sociales coûteraient « un pognon de dingue »...

LA RETRAITE MINIMUM, UN EFFET D'ANNONCE

Le gouvernement annonce qu'elle sera à 85 % du SMIC au lieu des 81 % actuels. Mais pour cela, il faudra avoir cotisé à taux plein durant 165 trimestres. Autrement restera « le minimum vieillesse », actuellement à 868,20 euros brut pas mois.

UN BOULEVARD POUR LA CAPITALISATION ET LA PRIVATISATION

Les assuréEs sociaux ne verseraient plus de cotisations retraites lorsque leur revenu dépasse 120 000 euros par an alors que ce plafond est de 324 000 euros en 2019. Les 300 000 personnes concernées chercheront des solutions pour s'assurer des compléments de revenus et souscriront à des plans d'épargne retraites et à des fonds de pensions. La privatisation rampante du régime de retraite se développera par la baisse de ce seuil de revenu.

LES INÉGALITÉS HOMMES-FEMMES AGGRAVÉES

Les femmes touchent en moyenne une retraite inférieure de 38,8 % à celle des hommes. La prise en compte de la totalité de la carrière augmentera cette inégalité du fait des périodes non travaillées (maternité, gardes des enfants), de leur précarité et des bas salaire...

UNE INDEXATION TEMPORAIRE DES RETRAITES SUR LES SALAIRES

Depuis plus de trente ans, le pouvoir d'achat des retraitéEs a constamment baissé en raison du calcul de la revalorisation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires. Ainsi, les retraitéEs ont perdu en moyenne 20 % de leur pouvoir d'achat ces vingt dernières années. Une indexation sur l'inflation est prévue uniquement pour 2020 et seulement pour les pensions de base et complémentaires dont le montant total est inférieur à 2 000 euros.



PHOTOTHÈQUE ROUGE / ESSA KAMINO

CE QUE DÉFEND LE NPA :

REFUSER LE STATU QUO, GAGNER DE NOUVEAUX DROITS



RETRAIT TOTAL DE LA CONTRE-RÉFORME

Rien n'est négociable ni amendable dans ce projet gouvernemental inspiré par le Medef.



RETRAITE À 60 ANS MAXIMUM

Les paramètres des retraites sont à modifier dans le sens opposé aux contre-réformes passées. Nous voulons la retraite à 60 ans dès 35 ans d'activité, ce qui inclut le travail salarié, les années d'études et de formation dès 18 ans, les périodes sans travail à cause du chômage, de la maladie ou d'un accident, de l'invalidité, de la maternité... Les personnes qui ont vécu la pénibilité au travail doivent bénéficier de leurs retraites dès 55 ans.



CONTINUITÉ DU SALAIRE

Les cotisations sociales sont constituées par une part de la rémunération des salariéEs. Il faut refuser l'exigence patronale de « baisse des charges » et imposer la continuité du salaire qui ne doit pas être inférieur à celui perçu en activité. Et pour maintenir le pouvoir d'achat, il faut revenir à l'indexation des retraites sur les salaires.



AUGMENTATION DES SALAIRES ET PARTAGE DU TRAVAIL

Sans travail ou en activité, notre combat reste le même. Augmenter les salaires, c'est plus de ressources car les cotisations sociales augmentent aussi. Le Smic (ainsi que les minima sociaux) ne doit pas être inférieur à 1 800 euros net. Les salaires et les revenus dits de remplacement, dont les pensions, doivent être revalorisés de 300 euros. S'il est nécessaire d'augmenter les cotisations, cela ne doit pas être réalisé au détriment du pouvoir d'achat des salariéEs : seules les cotisations patronales doivent être augmentées, et à terme, les cotisations salariales supprimées. Diminuer sans perte de salaire le temps de travail à 32 heures (ou moins si nécessaire) et imposer la retraite à 60 ans, ou moins, afin de donner du travail à tous les chômeurEs, c'est aussi donner plus de ressources à la Sécu et à sa branche retraite.



ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES TOUT AU LONG DE LA VIE

Les inégalités de rémunérations hommes-femmes se reflètent aussi sur les pensions. L'égalité salariale imposée tout au long de la vie sera un apport supplémentaire aux caisses de Sécu. Des mesures spécifiques pour le rattrapage des pensions pour les femmes et toutes les victimes de la précarité, notamment du temps partiel imposé, doivent aussi être exigées.



REFUS TOTAL DES RÉGRESSIONS CONSÉCUTIVES À LA DISPARITION DES RÉGIMES SPÉCIAUX

C'est la condition impérative avant une éventuelle unification des régimes. La division entre caisses a pesé négativement dans la construction du rapport de forces lors des mobilisations en défense de nos retraites. La fusion de toutes les caisses de bases et complémentaires et des différents régimes est souhaitable, mais à la condition impérative de l'alignement des prestations vers le haut.



LA SÉCU EST À NOUS, À NOUS DE LA GÉRER !

Nous ne confions pas la gestion de nos revenus à des tiers. La part socialisée de notre salaire appartient à nous touTEs, assuréEs sociaux. Les administrateur/trices des caisses doivent être éluEs au plus près des assuréEs, dotéEs de réels pouvoirs de décision et révocables si besoin.



POUR PRENDRE CONTACT

WWW.NPA2009.ORG

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil
Ou par mail à : ecrire@npa2009.org

Nom : Prénom :

Tél. : Mail :

